

DECISION DU MAIRE n°2011- 50

Le Maire de la Ville de Juvignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L2122 -22,

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2008 lui donnant délégation conformément au texte susvisé,

Considérant la nécessité d'assurer l'entretien des espaces verts des lotissements du quartier du golf de la Commune

DECIDE

De conclure, à l'issue d'une procédure adaptée ouverte, un marché «entretien des espaces verts Fontcaude» conformément aux articles 15 (marchés réservés) et 28 du code des marchés publics, pour une durée de 12 mois renouvelable 2 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois, avec l'Entreprise adaptée de l'Etang de l'Or 34 Castelnau le lez pour un montant annuel de 32 147,33 Euros H.T.

Fait à Juvignac, le 22/12/2011
le Maire



Danièle ANTOINE-SANTONJA
Danièle ANTOINE-SANTONJA

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication
le

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : entretien des espaces verts Fontcaude

Date de transmission de l'acte : 11/01/2012

Date de réception de l'accusé de réception : 11/01/2012

Numéro de l'acte : 2011-50 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 034-213401235-20111222-2011-50-AU

Date de décision : 22/12/2011

Acte transmis par : Corinne BERNAL

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.2. MAPA
1.1.2.2. Décisions de signer les marchés et les avenants

